

## Activités présidentielles Du concret à Rio



Le chef de l'Etat remettant le chèque à un recepiendaire ...



... et échangeant avec Léa Pindy dans son salon de couture.

Jonas OSSOMBEY

Libreville/Gabon

**Le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, s'est personnellement rendu, hier, dans ce quartier sous-intégré de la commune de Libreville. Il s'est agi de remettre des chèques à plusieurs compatriotes dans le cadre de la mise en forme des activités génératrices de revenus (AGR). Après Port-Gentil, Libreville est la deuxième étape de ce programme qui devra s'étendre sur l'ensemble du pays.**



Bain de foule à Rio.



Descente dans les bas-quartiers.

LE président de la République, Ali Bongo Ondimba, était, hier, à Rio dans le troisième arrondissement de la commune de Libreville. Il s'y est rendu pour remettre des chèques à huit compatriotes, dont deux femmes. Une initiative s'inscrivant dans le cadre de l'appui de l'Etat pour le lancement des activités génératrices de revenus (AGR), notamment dans le secteur agricole et les services de proximité. En outre, le numéro un gabonais a visité l'atelier de couture d'une jeune compatriote, Léa Pindy. Il a tenu à la féliciter pour avoir lancé une micro-entreprise lui permettant de subvenir à ses besoins, en dépit de son handicap. Un geste du chef de l'Etat qui correspond à sa volonté ferme d'inscrire la gent féminine de ce pays dans la politique de l'égalité des chances et de l'autonomisation de celle-ci.



certaines populations du quartier visité.

«*Mon ambition est que toutes les Gabonaises et tous les Gabonais puissent bénéficier du programme pour l'égalité des chances*» (Dixit Ali Bongo Ondimba). Un programme dont la mise en œuvre a pour objectif d'appuyer les secteurs de la santé, l'éducation et la formation professionnelle. Ainsi que de faciliter l'octroi des micro-crédits à des femmes désireuses de créer leur entreprise. A rappeler que le chef de l'Exécutif a procédé, le 28

février dernier, à Port-gentil dans la province de l'Ogooué-Maritime, à la remise des chèques aux premiers bénéficiaires du crédit Banque gabonaise de développement (BGD)/Fonds national d'aide sociale (FNAS). Ils avaient été au préalable enregistrés, par le FNAS, comme Gabonais économiquement faibles (GEF), regroupés en associations ou en coopératives. En termes de critères, les projets doivent bénéficier uniquement aux GEF constitués en groupement formel. Sans que leur coût n'excède les cinq millions de francs. Tout comme ils doivent s'inscrire dans l'un des secteurs retenus par le FNAS, et avoir un business plan sommaire. Toute chose qui devra s'étendre sur l'ensemble du territoire national afin de participer à une lutte efficace contre la pauvreté qui

touche durement les populations les plus vulnérables. Notamment les jeunes, les femmes et les personnes âgées des neuf provinces du Gabon. C'est le 9 novembre 2015 que le FNAS et la BGD ont procédé au lancement officiel du crédit relatif aux AGR, conformément au partenariat signé le 19 août de la même année. Le financement est assuré par le FNAS à hauteur de 30% du coût total du projet, et un microcrédit de la BGD de 70% aux conditions définies par ladite convention. Après celle du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Maritime, l'œuvre d'hier conforte la décision des pouvoirs publics d'accompagner la concrétisation d'un certain nombre de politiques dont la mission est l'amélioration des conditions de vie des popula-

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS  
CABINET DU MINISTRE



N° 0221 /MBCP/CM

### COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'assainissement du fichier des baux administratifs, le Ministre du Budget et des Comptes Publics invite, dès publication du présent communiqué, tous les propriétaires des bâtiments à usage de logements et Bureaux, titulaires d'un contrat de bail conclu avec l'Etat à bien vouloir se rapprocher des services compétents de la **Direction du Patrimoine Administratif et des Assurances** sis au Camp de police AKIMIDJOGONI, près de la SOGATRA pour affaire les concernant au plus tard le 30 mars 2016. Les intéressés devront se munir des pièces suivantes :

- ✓ Titre foncier ;
- ✓ Rapport d'expertise ;
- ✓ Contrat de bail.

Tout bailleur qui ne se sera pas présenté avant cette date, ne bénéficiera pas du paiement de ses loyers du premier semestre 2016 et ce, jusqu'à la régularisation de chaque situation.

Fait à Libreville, le 02 MARS 2016

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics

LE MINISTRE  
Christian MAGNAGNA